



C/2025/6080

12.11.2025

Appel à propositions 2026 — EAC/A12/2025

Programme Erasmus+

(C/2025/6080)

1. Introduction et objectifs

Le présent appel à propositions est basé sur le règlement (UE) 2021/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant Erasmus+, le programme de l'Union pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport (¹) (ci-après le «règlement Erasmus+»), ainsi que sur le programme de travail annuel 2026 d'Erasmus+ (C(2025) 7358). Le programme Erasmus+ couvre la période allant de 2021 à 2027. Les objectifs généraux et spécifiques du programme Erasmus+ sont énumérés à l'article 3 du règlement Erasmus+.

2. Actions

Le présent appel à propositions porte sur les actions suivantes du programme Erasmus+.

Action clé n° 1 (AC 1) — Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation:

- Mobilité des individus dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse
- Activités de participation des jeunes
- DiscoverEU – Action pour l'inclusion
- Mobilité du personnel dans le domaine du sport
- Échanges virtuels Erasmus+

Action clé n° 2 (AC 2) — Coopération entre organisations et institutions:

- Partenariats en faveur de la coopération:
 - Partenariats de coopération
 - Partenariats simplifiés
 - Partenariats européens pour le développement des écoles
- Partenariats pour l'excellence:
 - Centres d'excellence professionnelle
 - Action Erasmus Mundus
- Partenariats en faveur de l'innovation:
 - Alliances pour l'innovation
- Renforcement des capacités dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'enseignement et de la formation professionnels, de la jeunesse et du sport
- Manifestations sportives européennes à but non lucratif

Action clé n° 3 (AC 3) — Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération:

- Projets «Les jeunes Européens ensemble»

Actions Jean Monnet:

- Actions Jean Monnet dans le domaine de l'enseignement supérieur
- Actions Jean Monnet dans d'autres domaines de l'éducation et de la formation
- Débat politique Jean Monnet

^(¹) JO L 189 du 28.5.2021, p. 1.

3. Éligibilité

Tout organisme public ou privé œuvrant dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport peut soumettre une demande de financement dans le cadre du programme Erasmus+. En outre, les groupes de jeunes actifs dans le secteur de la jeunesse, mais pas nécessairement dans le cadre d'une organisation de jeunesse, peuvent demander le financement de la mobilité à des fins d'apprentissage des jeunes et des animateurs de jeunesse ainsi que des activités de participation des jeunes et de l'action d'inclusion DiscoverEU.

Les pays suivants peuvent participer pleinement à toutes les actions du programme Erasmus+ ⁽²⁾:

- les 27 États membres de l'Union européenne et les pays et territoires d'outre-mer;
- les pays tiers associés au programme:
 - les pays de l'AELE/EEE: l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège,
 - les pays candidats à l'adhésion à l'UE: la République de Turquie, la République de Macédoine du Nord et la République de Serbie ⁽³⁾.

En outre, certaines actions du programme Erasmus+ sont ouvertes aux organisations de pays tiers non associés au programme.

Veuillez consulter le guide du programme Erasmus+ 2026 pour de plus amples informations sur les modalités de participation.

4. Budget et durée des projets

Le budget total alloué au présent appel à propositions est estimé à 4 473,447 millions d'EUR, ventilés comme suit:

Éducation et formation (y compris actions Jean Monnet):	3 977,562 millions d'EUR
Jeunesse:	421,8315 millions d'EUR
Sport:	74,053 millions d'EUR

Le budget total alloué à l'appel à propositions ainsi que sa répartition figurent dans le programme de travail annuel Erasmus+ 2026 adopté le 5 novembre 2025 et peuvent être modifiés moyennant une modification du programme de travail annuel Erasmus+. Les candidats potentiels sont invités à consulter régulièrement le programme de travail annuel Erasmus+ et ses modifications, publiés sur:

https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/annual-work-programmes_fr

Les subventions octroyées et la durée des projets varient en fonction de facteurs tels que le type de projet, le type de demandeurs éligibles et le nombre de partenaires concernés.

Les bénéficiaires peuvent déclarer les coûts afférents aux travaux effectués par des volontaires dans le cadre d'une action, sur la base des coûts unitaires autorisés et définis dans la décision (2019) 2646 de la Commission. Veuillez consulter le guide du programme Erasmus+ pour de plus amples informations sur l'éligibilité des coûts afférents aux volontaires.

5. Délai de présentation des candidatures

Tous les délais de présentation des candidatures mentionnés ci-dessous sont fixés à l'heure de Bruxelles.

Action clé n° 1

Mobilité des individus dans le domaine de l'enseignement supérieur	19 février 2026 à 12 h 00
Mobilité des individus dans les domaines de l'EFP, l'éducation scolaire et l'éducation des adultes	19 février 2026 à 12 h 00
Mobilité du personnel dans le domaine du sport	12 février 2026 à 12 h 00

⁽²⁾ Les activités Jean Monnet sont ouvertes aux candidatures d'organisations du monde entier.

⁽³⁾ Sous réserve de la signature des accords d'association bilatéraux.

Action clé n° 1

Mobilité internationale impliquant les pays tiers non associés au programme	19 février 2026 à 12 h 00
Accréditations Erasmus dans les domaines de l'EFP, l'éducation scolaire et l'éducation des adultes	29 septembre 2026 à 12 h 00
Accréditations Erasmus dans le domaine de la jeunesse	29 septembre 2026 à 12 h 00
Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse	12 février 2026 à 12 h 00
Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse	1 ^{er} octobre 2026 à 12 h 00
Action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU	12 février 2026 à 12 h 00
Échanges virtuels Erasmus+	26 mars 2026 à 17 h 00

Action clé n° 2

Partenariats de coopération dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, à l'exception de ceux soumis par des ONG européennes	5 mars 2026 à 12 h 00
Partenariats de coopération dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse soumis par des ONG européennes	5 mars 2026 à 17 h 00
Partenariats de coopération dans le domaine du sport	5 mars 2026 à 17 h 00
Partenariats à petite échelle dans les domaines de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels, de l'éducation des adultes et de la jeunesse	5 mars 2026 à 12 h 00
Partenariats à petite échelle dans le domaine du sport	5 mars 2026 à 17 h 00
Partenariats européens pour le développement des écoles	9 avril 2026 à 12 h 00
Centres d'excellence professionnelle	3 septembre 2026 à 17 h 00
Action Erasmus Mundus	12 février 2026 à 17 h 00
Alliances pour l'innovation	10 mars 2026 à 17 h 00
Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur	10 février 2026 à 17 h 00
Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels	26 mars 2026 à 17 h 00
Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse	26 février 2026 à 17 h 00
Renforcement des capacités dans le domaine du sport	5 mars 2026 à 17 h 00
Manifestations sportives locales européennes	5 mars 2026 à 17 h 00
Manifestations européennes de grande envergure	22 janvier 2026 à 17 h 00

Action clé n° 3

Projets «Les jeunes Européens ensemble»	26 février 2026 à 17 h 00
---	---------------------------

Actions et réseaux Jean Monnet

3 février 2026 à 17 h 00

Veuillez consulter le guide du programme Erasmus+ pour de plus amples informations sur les modalités de participation.

6. Informations détaillées

Les conditions détaillées du présent appel à propositions, y compris les priorités, figurent dans le guide du programme Erasmus+ 2026 à l'adresse Internet suivante:

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/programme-guide_fr

Le guide du programme Erasmus+ fait partie intégrante du présent appel à propositions et les conditions de participation et de financement qui y sont exposées s'appliquent intégralement à cet appel.
